

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID : 044-214400756-20240613-39_2024-DE

<u>Nombre de conseillers</u> en exercice14 présents8 votants9
--

L'an deux mil vingt-quatre, le **TREIZE JUIN**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 juin 2024

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric CHIRADE Brigitte HAMON Sylvain
GUILLEMOT Tatiana MARTIN Yves BOMMÉ Jean-Paul

ABSENTS EXCUSÉS : RAIMBAUD Nelly ; GRIMAUD Sylvie ; DUMARCHÉ Jérémy ; HUGRON Dominique (pouvoir à PIERRISNARD Béatrice)

ABSENTS NON EXCUSÉS : RIOTTE Sandrine ; DUTERTRE Thomas

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : PIERRISNARD Béatrice

OBJET

39/2024

**ACCUEIL PERISCOLAIRE :
FIXATION DES TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a fixé les tarifs suivants pour la participation des familles à l'accueil périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2023 :

Participation des Familles

Prix pour les allocataires des régimes général et agricole

	Prix de l'heure (ou de 4 quarts d'heures)
Tranche 1 (QF < à 400 €)	1,00 € / heure
Tranche 2 (QF entre 400 € et 650 €)	1,12 € / heure
Tranche 3 (QF entre 651 € et 950 €)	1,24 € / heure
Tranche 4 (QF entre 951 € et 1 250 €)	1,32 € / heure
Tranche 5 (QF > à 1 251 €)	1,44 € / heure

Compte tenu de la grille de référence adressée par la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval le 30 mai 2024, le Conseil Municipal après délibération, décide d'augmenter ces tarifs de la manière suivante à compter du 1^{er} septembre 2024 :

Participation des Familles

Prix pour les allocataires des régimes général et agricole

	Prix de l'heure (ou de 4 quarts d'heures)
Tranche 1 (QF < à 400 €)	1,04 € / heure
Tranche 2 (QF entre 400 € et 650 €)	1,16 € / heure
Tranche 3 (QF entre 651 € et 950 €)	1,28 € / heure
Tranche 4 (QF entre 951 € et 1 250 €)	1,40 € / heure
Tranche 5 (QF > à 1 251 €)	1,52 € / heure

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

